

Arrêté du 25 avril 2019 proclamant les résultats de la désignation du grand électeur de l'Université de Lyon en vue de l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

Le président de l'Université de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu l'arrêté du 8 février 2019 du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pris en application de l'article D. 232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2019 relatif à la désignation du grand électeur de l'Université de Lyon en vue de l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant validation des candidatures ;

Vu le procès-verbal de dépouillement,

Arrête

Article 1^{er} : M. Majdi CHAARANA est élu grand électeur de l'Université de Lyon en vue de l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Fait à Lyon, le 25 avril 2019

Khaled BOUABDALLAH

Président

